

41). Le relativisme a pu préserver Hérodote de partis pris, le rendre apte à décrire « l'irréductible complexité du réel » (p. 8). Cette ouverture d'esprit, servie par une narration naïve (au sens premier et positif) mais étudiée pour elle-même, suscite un nouvel intérêt ; le présent ouvrage en témoigne. La cohérence d'Hérodote apparaît plus nettement ; au fond, il œuvre pour un rééquilibrage permanent d'un monde conflictuel. Chaque contribution est centrée sur un ou plusieurs extraits, la première partie sur les identités. B. Mezzadri (p. 19-36) montre qu'en décrivant la répugnance des Scythes à l'adoption de coutumes étrangères, Hérodote (IV, 76-80) recourt à des procédés tragiques (cf. Euripide, *Bacchantes*). Montaigne (*Essais*, I, 23), lisant le passage sur la souveraineté du *nomos* (III, 38), disserte sur la fragilité des coutumes (P. Demont, p. 37-45). Les deux contributions suivantes analysent des échanges et interactions entre peuples, de même que le respect (intemporel) d'Hérodote envers l'Égypte et sa très longue histoire. La seconde partie s'attache aux formes de communication : l'impact de la parole du tyran (comme en V, 92) ; la légitimité du regard dans l'histoire de Gygès (I, 8-12), réinterprétée par Platon (*Rép.*, II, 359b-360d) ; les anecdotes, fort appréciées, témoignent aussi de l'ouverture d'esprit (exemples tirés du I. II). Les deux dernières contributions veulent montrer que la démarche d'Hérodote, malgré la disqualification positiviste, a des aspects valables qui se retrouvent chez des auteurs récents, comme Lévi-Strauss. — B. STENUIT.

Pseudo-Xénophon, Constitution des Athéniens. Texte établi, traduit et commenté par Dominique LENFANT (Collection des Universités de France), Paris, « Les Belles Lettres », 2017, 12.5 x 19, CLXII +246 p. en partie doubles, br. EUR 45, ISBN 978-2-251-00618-5.

C'est la première fois que la Collection des Universités de France édite le petit traité intitulé *Constitution des Athéniens* attribué par la tradition à Xénophon. A bien des égards, il s'agit pourtant d'une œuvre majeure : c'est en effet l'un des premiers ouvrages historiques consacré à Athènes, le rendant ainsi extrêmement précieux pour l'histoire sociale, économique et politique de cette cité (c'est notamment là que l'on trouve pour la première fois exprimée la relation entre démocratie et puissance maritime) ; c'est également le plus ancien texte littéraire en prose attique, ce qui en fait donc un témoin privilégié pour l'histoire de la langue et du style, et qui permet notamment de mesurer l'impact de la sophistique et des développements de la rhétorique, puisqu'il leur est antérieur. Dans cette édition remarquable, Dominique Lenfant propose non seulement un texte et une traduction de qualité, mais également un bilan, tout en nuances, de ces différentes questions. — La partie « Notice » comporte deux sections. Dans la première sont abordées les questions relatives à l'œuvre, parmi lesquelles la date de rédaction est certainement celle qui a fait couler le plus d'encre, car elle ne peut malheureusement se déduire que du contenu du texte. D. Lenfant opte pour la première phase de la guerre du Péloponnèse (431-421), principalement parce que l'auteur y décrit une Athènes, certes en guerre, mais qui n'a pas encore subi, semble-t-il, de lourdes défaites sur mer, comme celle qu'elle essuiera en Sicile en 413. Dans ces conditions, l'œuvre serait alors le plus ancien témoignage issu de l'opposition oligarchique à Athènes, dont les activités ne sont pas attestées dans nos sources avant 415. D. Lenfant estime que ce traité a sans doute germé dans le milieu des hétaires athéniennes, ces groupes de citoyens fortunés se réunissant dans le cadre du banquet et qui soutiendront les révolutions oligarchiques de la fin du V^e s. L'autre problème fondamental est d'établir l'identité de l'auteur. Même si l'œuvre est attribuée à Xénophon depuis le I^{er} s. av. n. ère au plus tard, il est convenu depuis longtemps qu'elle ne peut pas être de lui. On s'est alors tourné vers d'autres oligarques connus, tels Phrynichos, Alcibiade, Thucydide fils de Mélésias, Antiphon, Andocide, ou encore le tristement célèbre Critias. Plutôt que d'avancer un nom, D. Lenfant préfère s'en tenir à dresser le profil de l'auteur : c'est un Athénien adversaire de la démocratie, vivant sans doute à Athènes mais en s'abstenant de participer à la vie politique, qui — quoi qu'on ait pu en penser jadis — n'était pas forcément âgé, et qui s'adresse prioritairement aux membres de

l'élite athénienne pour leur proposer un portrait caustique du régime démocratique. Il est à relever également que cette œuvre est la première à employer le terme *πολιτεία* à propos d'une communauté, témoignant ainsi des développements de la réflexion sur les régimes politiques, qu'illustre également, à la même époque, le célèbre dialogue des seigneurs perses dans le récit d'Hérodote. D. Lenfant souligne parfaitement les différences séparant ce traité de l'ouvrage homonyme du Ps.-Aristote : ce dernier est un exposé qui affecte la neutralité et décrit des réalités essentiellement politiques, dans le but de nourrir des réflexions plus larges sur les régimes politiques du monde grec ; l'œuvre qui nous occupe est, pour sa part, totalement orientée et se présente comme un réquisitoire contre la démocratie athénienne. — D. Lenfant consacre ensuite de longs développements à la structure de l'œuvre et au raisonnement de l'auteur dont on a souvent souligné le manque de cohérence (au point que l'on a toujours été tenté de corriger le texte, et même parfois de déplacer certains paragraphes). On ressortira cependant convaincu de la lecture de ces pages qu'il n'est en rien : l'auteur est une personne douée d'une intelligence fine, qui joue à merveille et subtilement sur la polysémie de certains termes (comme *δημος* ou *δημοκρατία*, iségorie, eunomie, liberté) et fait usage, pour parvenir à ses fins, d'un vocabulaire moralement connoté (*πονηροί* et *χρηστοί*) ; si le style peut paraître heurté, c'est en grande partie, comme l'explique parfaitement, D. Lenfant, parce que l'œuvre est antérieure aux développements majeurs de la rhétorique. La bibliographie relative à cette partie est particulièrement riche, même si D. Lenfant signale qu'elle ne cite pas tout ce qui a été écrit sur chaque point discuté. — La seconde section, plus brève, est consacrée comme il se doit à la tradition du texte. D. Lenfant y passe en revue les éditions antérieures, en soulignant la place centrale qu'y occupe celle de E. Kalinka au début du XX^e s. L'œuvre nous a été transmise par quinze manuscrits ; onze d'entre eux sont des manuscrits secondaires et n'ont donc pas été pris en compte dans l'établissement du texte qui repose dès lors sur quatre manuscrits majeurs (A, B, C et M). Parmi ces derniers toutefois, elle estime que deux d'entre eux (A et M) sont sans doute les seuls véritables manuscrits primaires, tandis que B et C relèvent de la famille de A et en sont très probablement les dérivés. D. Lenfant a néanmoins choisi de faire figurer les leçons de ces quatre manuscrits principaux dans l'apparat critique de type positif. On a déjà souligné que le style de l'auteur était caractérisé par ses lourdeurs, ses répétitions de termes, le caractère heurté de la syntaxe ; D. Lenfant précise qu'elle a voulu une traduction qui respectait aussi fidèlement que possible ce style particulier. — Aucun appel de notes ne figure dans la traduction ; les commentaires sont rassemblés à la fin de l'édition. D. Lenfant les a voulu accessibles aux philologues, aux historiens, mais aussi à un public moins spécialisé. Ils portent évidemment sur l'établissement du texte, mais sont aussi de nature linguistique, littéraire et historique. Ils traitent notamment des idées avancées, de leur place dans l'histoire de la pensée politique, mais aussi des événements et, surtout, des différentes pratiques dont le texte pourrait témoigner. Même si cette présentation ne peut éviter quelques redites par rapport à des éléments préalablement déjà exposés dans la partie « Notice », elle offre plus de place et de cohérence aux commentaires souvent aussi judicieux que précieux de D. Lenfant. — Chr. FLAMENT.

Hippocrate. Tome 1, 2^e partie. Le Serment. Les serments chrétiens. La loi. Texte établi et traduit par J. JOUANNA (Collection des Universités de France), Paris, « Les Belles Lettres », 2018, 12.5 x 19, CXCVI + 310 p. en partie doubles, br. EUR 65, ISBN-978-2-251-00627-7.

La mise en parallèle du *Serment* historique (*Serment I*) et de l'actuel en France précède une vaste enquête axée sur les contextes dans lesquels se sont formées les traditions directe et indirecte du *Serment I* ; l'on arrive ainsi à se rapprocher au mieux du texte originel. Vingt témoignages sont cités, échelonnés du I^{er} siècle apr. J.-C. au XIII^e. L'A., à nouveau (voir sa contribution dans M.-H. MARGANNE et A. RICCIARDETTO [éd.], *En marge du Serment hippocratique*, Liège, 2017, p. 11-37, cf. *LEC* 86 [2018], p. 390), insiste sur les deux dimensions indissociables, religieuse et contractuelle, du